



Déclaration liminaire S nec-CFTC CCMA lundi 22 juin

Nous souhaitons attirer l'attention de l'administration sur deux sujets qui affectent fortement les conditions de travail des personnels et les conditions d'évaluation des élèves en cette fin d'année scolaire.

1. Les conditions de passage du Grand oral en période de fortes chaleurs

Les conditions météorologiques annoncées et constatées soulèvent de réelles inquiétudes quant à la santé et au bien-être des personnels mobilisés, comme des candidats.

Dans de nombreux établissements, les salles d'examen ne disposent pas de dispositifs de rafraîchissement adaptés. Les températures élevées rendent les conditions de travail particulièrement difficiles pour les enseignants chargés des interrogations, amenés à recevoir successivement plusieurs candidats durant de longues plages horaires, ainsi que pour les élèves qui doivent faire face à une épreuve exigeante sur le plan intellectuel et émotionnel.

La fatigue, la déshydratation et les difficultés de concentration induites par la chaleur peuvent altérer les performances des candidats et remettre en question l'égalité des conditions de passation. Elles exposent également les personnels à des risques pour leur santé.

Nous demandons que toutes les mesures possibles soient prises afin de garantir des conditions d'examen dignes et sécurisées : non-convocation des personnels et des candidats l'après-midi les jours de vigilance canicule orange Météo France, mise à disposition d'eau fraîche en quantité suffisante pour les personnels et les candidats, affectation des salles les plus fraîches et les mieux ventilées, possibilité d'aménagements locaux des horaires en cas de températures particulièrement élevées et vigilance renforcée des chefs d'établissement et des services académiques quant aux conditions matérielles de passation.

Nous rappelons que la réussite des élèves et la santé des personnels ne peuvent être dissociées des conditions concrètes dans lesquelles se déroulent les examens nationaux.

Nous demandons donc que cette situation soit prise en compte avec la plus grande attention et que des réponses adaptées soient apportées afin de garantir la sécurité, l'équité et la sérénité indispensables au bon déroulement du Grand oral.

2. La dégradation des conditions de travail des enseignants de français lors des épreuves anticipées

Nous souhaitons également alerter sur l'augmentation constante de la charge de travail des professeurs de français, particulièrement à l'occasion des épreuves anticipées du baccalauréat.

L'accroissement du nombre de copies à corriger, auquel s'ajoute l'augmentation du nombre de candidats à interroger à l'oral, conduit à une surcharge de travail particulièrement importante. Les délais de correction demeurent contraints tandis que les convocations à l'oral mobilisent les enseignants sur de longues périodes, souvent immédiatement après les corrections écrites.

Cette accumulation de tâches, concentrées sur un temps très court de l'année scolaire, dégrade significativement les conditions de travail des collègues de lettres. Elle entraîne une fatigue importante et une charge mentale accrue, tout en compliquant la poursuite des activités pédagogiques dans les établissements.

Nous demandons que cette situation soit pleinement prise en compte, notamment par une meilleure répartition des charges entre correcteurs, une limitation du nombre de candidats et de copies attribuées à chaque enseignant, ainsi qu'une réflexion plus globale sur l'organisation des épreuves anticipées de français.

Nous rappelons que la qualité des examens nationaux repose aussi sur des conditions de travail respectueuses des personnels qui les font vivre.

Garantir la santé des agents, préserver leurs conditions d'exercice et assurer l'équité des épreuves pour les élèves constituent des exigences indissociables du service public d'éducation.

Les élus CCMA : Isabelle Moreau, Dominique Caillé, Charlotte Petit et Philippe groussard.